

Image not found or type unknown



Donation au conjoint survivant

Par **cloclo**, le **22/03/2011 à 18:51**

Bonjour, nmariés sous le régime de la communauté universelle, nous avons fait aussi donation entre époux au dernier survivant, peut on modifier cette clause de manière à ce que la part du défunt ne soit plus versée au conjoint survivantnmerci

Par **mimi493**, le **22/03/2011 à 20:21**

Est-ce que le contrat de mariage a une clause d'attribution intégrale au survivant ?nSi non, est-ce que la donation est dans le contrat de mariage ?nEst-ce qu'il y a des enfants, commun ? ou non ?

Par **amajuris**, le **22/03/2011 à 20:22**

bjr, rnsi vous êtes mariés sous le régime de la communauté universelle, très souvent il y a également une clause d'attribution intégrale au survivant.rndonc la donation au dernier vivant n'a plus lieu d'être.rncdt

Par **cloclo**, le **23/03/2011 à 10:49**

merci pour ces premières infosrnsans précisions particulières le contrat de mariage prévoit par défaut la communauté universelle réduite aux acquêts.rnpar la suite devant notaire donation

entre époux.rn2 enfants issus du mariage